

Contact

Malakoff Humanis

TSA 80010

45079 ORLEANS CEDEX 2

Tel : 3983 (Service gratuit + prix d'un appel)

Horaires d'ouverture : 8h30 - 18h30

E-mail : contactretraite@malakoffhumanis.com

Espace client retraite particulier sur

Malakoffhumanis.com

M THOMAS THIBAUT

9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN

34410 SERIGNAN

Références à rappeler

N° de Sécurité sociale : 1580275040014

N° PRC : 584222231

THOMAS THIBAUT

Le 25 avril 2020

Objet : Votre retraite complémentaire

Décompte de paiement	Assiette de prélèvement	Taux	Montant en euros
Montants bruts mensuels			
Montant brut pour la période : 17293,80€ / 12 mois			+ 1441,15
Total			+ 1441,15
Prélèvements obligatoires :			
Cotisation d'assurance maladie COTAM	1441,15	1,00%	- 14,41
Contribution de Solidarité pour l'Autonomie (CSA)	1441,15	0,30%	- 4,32
Contribution remboursement dette sociale (CRDS)	1441,15	0,50%	- 7,21
Contribution sociale généralisée (CSG)			
- Non-déductible	1441,15	2,40%	- 34,59
- Déductible	1441,15	5,90%	- 85,03
Total des prélèvements obligatoires hors impôt sur le revenu			- 145,56
Montant net de l'allocation mensuelle avant prélèvement de l'impôt sur le revenu			+ 1295,59
Montant de l'impôt sur le revenu	1341,71	0,00%	+ 0,00
Montant net de l'allocation mensuelle après prélèvement de l'impôt sur le revenu			+ 1295,59
Total des prélèvements			- 145,56
Montant net de l'allocation mensuelle			+ 1295,59
Votre paiement pour la période du 01/03/2020 au 30/04/2020			
Montant brut pour la période			+ 2882,30
Total des prélèvements pour la période			- 291,12



Références à rappeler

N° de Sécurité sociale : 1580275040014

N° PRC : 584222231

THOMAS THIBAUT

Décompte de paiement	Assiette de prélèvement	Taux	Montant en euros
Montant net à payer par virement au compte : IBAN : FR21 2004 1000 0108 5542 5R02 073 BIC : PSSTFRPPPAR LA BANQUE POSTALE			+ 2591,18

Nous vous rappelons que votre allocation brute de retraite est minorée de 10% jusqu'au 28 FEVRIER 2023 en application du coefficient de solidarité. Le montant brut affiché ci-dessus tient compte de cette minoration.

Valeur annuelle du point : 1,2714 €

Les organismes de la retraite complémentaire traitent informatiquement les données personnelles de leurs ressortissants, recueillies en vue d'accomplir leur mission de gestion de la retraite complémentaire des salariés du secteur privé (Livre IX du code de la Sécurité sociale). Ces données, communiquées par les personnes elles-mêmes ou des tiers (employeurs, organismes de protection sociale), ne sont transmises qu'aux services habilités de l'Agirc-Arrco ainsi qu'aux institutions de retraite complémentaire compétentes. Elles sont conservées jusqu'à l'extinction des droits à retraite. Ces opérations sont menées dans le strict respect du droit de la protection des données qui vous garantit des droits informatique et libertés (accès, rectification...). Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données (DPO) de votre institution de retraite complémentaire ou au DPO de l'Agirc-Arrco, via le lien : <https://www.agirc-arrco.fr/contact/contact-retraite-complementaire> ou par écrit à l'adresse suivante : AGIRC-ARRCO, DRJ, 16-18 rue Jules César, 75012 Paris (joindre une copie de votre pièce d'identité en cours de validité). Si vous considérez que le traitement des données vous concernant porte atteinte à vos droits, vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

